

financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, à la *Compania Dominicana de de Telefonos C. por A.*, Saint-Domingue, république Dominicaine, pour l'achat à la Société *Automatic Electric (Canada) Limited*, Brockville, Ontario, du matériel de télécommunications et des services connexes, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952., modifiée en 1960-1961. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1969-1519, en date du 29 juillet 1969, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1969-1447 du 17 juillet 1969, lequel autorisait, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, le financement à long terme par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, à l'Organisation des Télécommunications de Grèce Ltée, Athènes, Grèce, pour favoriser l'exportation de biens à ladite organisation par la *Northern Electric Company, Limited*, Montréal, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1969-1548, en date du 31 juillet 1969, autorisant, en vertu de l'article 21 de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, des contrats d'assurance par la Société d'assurance des crédits à l'exportation avec l'*Empresa Publica de Servicios Agropecuarios y Pesqueros* de Lima, Pérou, pour la vente de 200,000 tonnes de blé canadien, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1969-1551, en date du 31 juillet 1969, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1969-951 du 8 mai 1969, lequel autorisait, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, au ministère des Postes, Téléphones et Télégraphes du gouvernement de l'Iran, afin de faciliter l'exportation de matériel audit ministère par la Société *RCA Limited*, Montréal, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1969-1672, en date du 27 août 1969, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1969-1251 du 19 juin 1969, autorisant le changement de nom de l'emprunteur dans l'accord d'une vente à l'exportation entre le gouvernement du Pérou et *Hawker Industries Limited*, Toronto, Ontario, concernant le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1969-1699, en date du 27 août 1969, modifiant l'arrêté en conseil C.P. 1969-889 du 1<sup>er</sup> mai 1969, par la prorogation de l'échéance du prêt concernant le financement à long terme, par la Société d'assurance des crédits à l'exportation, en vertu de l'article 21A de la *Loi sur l'assurance des crédits à l'exportation*, à la *Nacional Financiera S.A.*, Mexico, D.F., Mexique, en conformité de l'article 21B de ladite loi, chapitre 105, S.R.C., 1952, modifiée en 1960-1961. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1969-1836, en date du 24 septembre 1969, modifiant l'annexe D de la *Loi sur l'administration financière*, par l'addition, comme il suit, du nom de la Société de la Couronne: «Société pour l'expansion des exportations», en conformité de l'article 76(3) de ladite loi, chapitre 116, S.R.C., 1952. (Textes français et anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1969-1837, en date du 24 septembre 1969, désignant le ministre de l'Industrie et du Commerce comme ministre responsable de la